

**DÉCISION N°2021-204 DU 16 SEPTEMBRE 2021
PORTANT APPROBATION DU PLAN D’ACTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LA FRAUDE ET CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME POUR L’ANNÉE 2021
DE LA FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES**

Le collège de l’Autorité nationale des jeux,

Vu la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission ;

Vu la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE ;

Vu le code monétaire et financier, notamment le Titre VI de son Livre V ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 320-3 et L. 320-4 ;

Vu loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l’ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d’argent et de hasard en ligne, notamment le deuxième alinéa de son article 27 et le X de son article 34 ;

Vu le décret n° 2020-199 du 4 mars 2020 relatif à l’organisation et au fonctionnement de l’Autorité nationale des jeux, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2020-1349 du 4 novembre 2020 relatif aux modalités de régulation de l’Autorité nationale des jeux, notamment son article 3 ;

Vu l’arrêté du ministre de l’intérieur et du ministre de l’économie, des finances et de la relance en date du 9 septembre 2021 définissant le cadre de référence pour la lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

Vu la demande de la FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES (FNCH) du 2 juillet 2021, en sa qualité de représentant des sociétés de courses mentionnées en annexe à la présente décision, tendant à l’approbation de son plan d’actions pour l’année 2021 en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après avoir entendu la commissaire du gouvernement, en ses observations, et en avoir délibéré le 16 septembre 2021,

Considérant ce qui suit :

1. L'article L. 320-4 du code de la sécurité intérieure prévoit que les opérateurs de jeux d'argent et de hasard légalement autorisés concourent à la réalisation des objectifs de la politique de l'Etat en ce domaine, dont celui énoncé au 3° de l'article L. 320-3 du même code consistant « à prévenir les activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

2. Le X de l'article 34 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 susvisée dispose : « L'Autorité nationale des jeux contrôle le respect par les opérateurs de jeux en ligne et les opérateurs titulaires de droits exclusifs de leurs obligations en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, fixées aux chapitres Ier et II du titre VI du livre V du code monétaire et financier. Lorsqu'elle constate un manquement à ces obligations, elle saisit la Commission nationale des sanctions prévue à l'article L. 561-38 du même code. / Un arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de l'économie, pris sur proposition de l'Autorité, définit, à l'adresse des opérateurs titulaires de droits exclusifs et des opérateurs de jeux ou de paris en ligne, un cadre de référence pour la lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. / Les opérateurs soumettent chaque année à l'approbation de l'Autorité leur plan d'actions en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ils rendent compte, à cette occasion, de la mise en œuvre du plan de l'année précédente. Le plan est établi dans le respect du cadre de référence prévu à l'alinéa ci-dessus. / L'Autorité nationale des jeux évalue les résultats des actions menées par les opérateurs de jeux ou de paris en ligne et les opérateurs titulaires de droits exclusifs en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et peut leur adresser des prescriptions à ce sujet ».

3. L'article 3 du décret du 4 novembre 2020 dispose que « Pour les hippodromes, les sociétés de courses peuvent être dispensées d'établir la classification des risques prévue à l'article L. 561-4-1 du code monétaire et financier et les procédures de contrôle interne prévues à l'article L. 561-32 du même code, de façon individuelle, au profit d'une mise en place commune au niveau de la Fédération nationale des courses hippiques qui en rend compte à l'Autorité nationale des jeux en mentionnant la liste des sociétés de courses et hippodromes concernés. Si des risques spécifiques existent eu égard notamment à l'importance de l'offre de paris et au montant des enjeux, les procédures doivent être adaptées en conséquence. L'Autorité nationale des jeux peut demander à chaque société de course la transmission de tout document complémentaire ou information lui permettant d'apprécier le respect de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

4. Il résulte des dispositions qui précèdent que l'Autorité approuve chaque année les plans d'actions des opérateurs en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin de s'assurer qu'ils participent effectivement à la réalisation de l'objectif à valeur constitutionnelle de protection de l'ordre public dont la loi a souligné l'importance dans le secteur des jeux d'argent et de hasard. L'examen de ces plans a vocation à permettre à l'Autorité d'identifier les risques et les éventuelles difficultés rencontrées par les

opérateurs, d'évaluer la mise en œuvre par ceux-ci de leurs obligations relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de définir, le cas échéant, des trajectoires visant à renforcer leur conformité en leur adressant des prescriptions.

5. Eu égard aux missions et pouvoirs qui lui sont attribués, l'Autorité doit s'assurer que le plan d'actions que lui soumet pour approbation un opérateur, d'une part, traduit sa volonté de lutter efficacement contre les activités frauduleuses ou criminelles et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et, d'autre part, prévoit la mise en œuvre d'actions cohérentes et adaptées permettant d'atteindre cet objectif.

6. Pour consolider la conformité des opérateurs aux obligations relatives à la lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'Autorité attache, dans l'examen des plans pour 2021, une importance particulière aux actions réalisées en matière de compréhension et d'analyse des risques de fraude et de blanchiment, de détection des situations atypiques relevant de l'obligation de vigilance pesant sur les opérateurs de jeu et de développement d'un contrôle interne efficace.

7. Par ailleurs, l'Autorité tient compte dans son analyse du fait que le cadre de référence mentionné au point 2 n'était pas adopté au moment où les opérateurs ont élaboré leur plan d'actions.

8. Le 2 juillet 2021, la FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES a, en qualité de représentant des sociétés de courses mentionnées en annexe à la présente décision, soumis à l'ANJ le plan d'actions commun de ces dernières pour l'année 2021 concernant la lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

9. Il ressort de l'instruction que le plan d'actions commun présenté par la FNCH pour l'année 2021 reflète la volonté des sociétés de courses qu'elle représente de répondre à l'objectif mentionné au 3° de l'article L. 320-3 du code de la sécurité intérieure et présente un niveau satisfaisant de conformité aux obligations législatives et réglementaires en vigueur. A cet égard, l'Autorité relève notamment que ces sociétés ont élaboré une analyse des risques cohérente, documentée et actualisée leur permettant de mettre en œuvre des mesures adaptées de gestion et d'atténuation des risques auxquels leur activité est susceptible d'être exposée. Elle observe également qu'elles ont mis en place des procédures relatives à l'identification de la clientèle et opérations à risque adéquates.

10. Cependant, des progrès supplémentaires sont attendus des sociétés de courses pour qu'elles atteignent pleinement l'objectif fixé au 3° de l'article L. 320-3 du code de la sécurité intérieure. D'une part, la formation des personnels des sociétés de courses à la lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme doit encore être renforcée et mieux formalisée. D'autre part, les pièces et informations communiquées ne permettent pas à l'Autorité de s'assurer que les sociétés de courses représentées exercent un contrôle suffisant sur leurs prestataires, lesquels, en pratique, jouent un rôle déterminant dans cette lutte. A cet égard, il importe de rappeler que les sociétés de courses ne peuvent être exonérées de leurs manquements à leurs obligations au motif que celles-ci seraient exécutées par un de leur prestataire.

11. Il résulte de ce qui précède que l'évaluation ainsi menée par l'Autorité du plan d'actions de la FNCH pour l'année 2021 justifie qu'il soit approuvé par l'Autorité, sous réserve de prescriptions énoncées à l'article 2 de la présente décision.

DÉCIDE :

Article 1 : L'Autorité nationale des jeux approuve le plan d'actions en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour l'année 2021 des sociétés représentées par la FNCH et mentionnées en annexe à la présente décision, sous réserve de la mise en œuvre effective, dès notification de la présente décision, des prescriptions énoncées à l'article 2.

Article 2 :

2.1. Les sociétés représentées par la FNCH et mentionnées en annexe à la présente décision renforcent et formalisent davantage la formation qu'elles délivrent à leurs personnels en matière de lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

2.2. Les sociétés représentées par la FNCH et mentionnées en annexe à la présente décision veillent au respect par leurs prestataires des obligations qui pèsent sur elles au titre de la lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le cas échéant en introduisant des clauses dédiées à ce contrôle dans les contrats que les sociétés de courses concluent avec leurs prestataires.

2.3. La mise en œuvre de ces prescriptions s'effectue dans le respect du cadre de référence pour la lutte contre la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

2.4. La mise en œuvre de ces prescriptions s'exerce dans le respect des dispositions du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de celles de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

Article 3 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES et publiée sur le site Internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

I. FALQUE-PIERROTIN

Annexe : liste des sociétés de courses s'engageant à appliquer le plan d'actions en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment des capotaux et le financement du terrorisme pour 2021

Société des Courses	Hippodrome	Ville
Abbeville	Hippodrome de la Prairie Malicorne	Abbeville cedex
Agen	Hippodrome d'Agen-La Garenne	Le Passage
Agon-Coutainville	Hippodrome du Martinet	Agon-Coutainville
Aix-les-Bains	Hippodrome de Marlioz	Aix-les-Bains
Ajaccio	Hippodrome de Vignetta	Ajaccio
Alençon	Hippodrome d'Alençon	Alençon
Amiens	Hippodrome du Petit Saint Jean	Amiens Cedex 1
Angers-Ecouflant	Hippodrome d'Eventard	Écouflant
Angouleme	Hippodrome Hennessy	La Couronne
Argentan	Hippodrome du Pays d'Argentan	Urou & Crennes
Arras	Hippodrome des Hauts Blancs-Monts	Arras
Auch	Hippodrome La Ribère	Auch
Aurillac	Hippodrome Georges du Breil	Aurillac
Avignon	Hippodrome de Roberty	Le Pontet
Avranches	Hippodrome des Grèves	Vains
Bacqueville-en-Caux	Hippodrome de Pierreville	Bacqueville-en-Caux
Bagnères-de-Luchon	Hippodrome de Luchon	Bagnères de Luchon
Bagnoles-de-l'Orne	Hippodrome de Bagnoles-de-l'Orne	Bagnoles-de-l'Orne
Beaumont-de-Lomagne	Hippodrome de Borde-Vieille	Beaumont-de-Lomagne
Beaupréau	Hippodrome de la Prée	Beaupréau
Berck-sur-Mer	Hippodrome de la Molière	Beaurainville
Bernay	Hippodrome Victor Lebrun	Bernay
Biarritz	Hippodrome des Fleurs	Biarritz
Biguglia	Hippodrome de Casatorra	Biguglia
Bihorel les Rouen	Hippodrome des Trois Pipes	Bihorel
de la Forêt du Gâvre	Hippodrome de la Forêt	Blain
Bollène	Hippodrome de la Levade	Jonquerettes
Bordeaux	Hippodrome de Bordeaux-le-Bouscat	Le Bouscat
Bourigny	Hippodrome de Bourigny	La Chapelle Cécelin
Bréhal	Hippodrome Gabriel Lefranc	Saint-Martin-de-Bréhal
de la Côte d'Azur	Hippodrome de la Côte d'Azur	Cagnes-sur-Mer cedex
Carcassonne	Hippodrome de la Fajeolle	Castelnaudary
Carentan	Hippodrome Maurice de Folleville	Carentan
Carhaix	Hippodrome de Penalan	Plounevezel
Carpentras	Hippodrome se St-Ponchon	Carpentras
Castelsarrasin	Hippodrome de Marchès	Castelsarrasin
Castera-Verduzan	Hippodrome de Baron	Castera-Verduzan
Castillonnes	Hippodrome de Sarlande	Castillonnes
Cavaillon	Hippodrome de la Durance	Cavaillon
Cazaubon-Barbotan	Hippodrome de la Douze	Cazaubon
Challans	Hippodrome des Noues	Challans
Châlons-en-Champagne	Hippodrome de Mont-Choisy	Fagnières
Chartres	Hippodrome de Chartres	Chartres
Château-du-Loir	Hippodrome de Bonlieu	Château du Loir
Châteaubriant	Hippodrome de la Metairie Neuve	Chateaubriant
Châteauroux	Hippodrome du Petit Valençay	CHATEAUROUX

Société des Courses	Hippodrome	Ville
Chatelaillon-La Rochelle	Hippodrome de Châtelailon-Plage	Chatelaillon-Plage
Châtillon-sur-Chalaronne	Hippodrome De Bel Air	Châtillon-sur-Chalaronne
Cherbourg	Hippodrome de la Glacerie	La Glacerie
Chinon	Hippodrome de Grigny	Chinon
Cholet	Hippodrome de Clénet	Cholet
Cluny	Hippodrome de Cluny Bellecroix	Cluny
Compiègne	Hippodrome du Putois	Compiègne
Cordemais	Hippodrome de la Loire	Cordemais
Corlay	Hippodrome du Petit Paris	le Haut Corlay
Craon	Hippodrome de La Touche	Craon
Dax	Hippodrome de Dax	Saint Paul Lès Dax
Pays d'Auge	Hippodrome de Clairefontaine	Tourgeville
Dieppe	Hippodrome de Dieppe-Rouxmesnil	Dieppe Cedex
Dinan	Hippodrome de l'Aublette	Dinan
Divonne-les-Bains	Hippodrome André Longchampt	Divonne-les-Bains
Domfront	Hippodrome de la Croix des Landes	Domfront
Dozulé	Hippodrome d'Angerville	Angerville
Durtal	Hippodrome de la Carrière - Les Rairies	Durtal
Eauze et de l'Armagnac	Hippodrome de la Bergeyre	Bascous
Ecommoy	Hippodrome Pierre Provost	Ecommoy
Erbray	Hippodrome Les Bigodières	Erbray
d'Évreux Navarre	Hippodrome d'Evreux-Navarre	Evreux
Feurs	Hippodrome de Feurs	Feurs
Fleurance	Hippodrome du Réchou	Fleurance
Fontainebleau	Hippodrome de la Solle	Fontainebleau
Fougères	Hippodrome de la Grande Marche	Javené
Francheville-la Barre	Hippodrome Georges Pinsard	Mandres
Gabarret	Hippodrome du Marais	Gabarret
Gémozac	Hippodrome de la Pérauderie	Gémozac
Genêts	Hippodrome du Bec d'Andaine	Genêts
Gournay-en-Bray	Hippodrome du Mont Louvet	ELBEUF EN BRAY
Graignes	Hippodrome "Le Vieux château"	Graignes
Gramat	Hippodrome du Tumulus	Gramat
Grand Fougeray	Hippodrome de la Belle Etoile	Grand Fougeray
Granville	Hippodrome de Longueville-Bréville	Bréville-sur-Mer
Grenade-sur-Garonne	Hippodrome de Marianne	Grenade-sur-Garonne
Guadeloupe	Hippodrome de Karukera	Anse-Bertrand
Guer Coëtquidan	Hippodrome de la Hattaié	Guer
Guerlesquin	Hippodrome Ar Plijadur	Guerlesquin
Guingamp	Hippodrome du Bel Orme	Saint Agathon
Hyères	Hippodrome de la Plage	Hyères
Issigeac	Hippodrome des Eyères	Plaisance
Jallais	Hippodrome de la Rochardière	Beaupreau en mauges
Jarnac	Hippodrome de Quint	JARNAC
Josselin	Hippodrome de St-Jean-des-Prés	Josselin
Julliangés	Hippodrome de Lachamp- Gilbert Best	Julliangés
Jullouville-Les-Pins	Hippodrome de La Cale	Jullouville
L'Isle sur la Sorgue	Hippodrome de St Gervais	Maubec

Société des Courses	Hippodrome	Ville
La Capelle	Hippodrome de la Thiérache	La Capelle
La Chartre-sur-le-Loir	Hippodrome des Glerches	Ruille sur Loir
La Clayette	Hippodrome de Montgelly	LA CLAYETTE
La Ferté-Vidame	Hippodrome de Pipe-Souris	La Ferté Vidame
La Gacilly	Hippodrome de Pré-Naval	Glénac
La Guerche-de-Bretagne	Hippodrome de Montboursy	La Guerche-de-Bretagne
La Réole	Hippodrome de Mijéma	Salles
La Roche-Posay	Hippodrome de la Gatinière	La Roche Posay
La Roche-sur-Yon	Hippodrome des Terres-Noires	La Roche-sur-Yon
La Teste de Buch	Hippodrome du Béquet	La Teste de Buch
Landivisiau	hippodrome de Croas-al-Leuriou	Plouvorn
Langon-Libourne	Hippodrome de la Bidane	Langon
Lannemezan-Vic-Bigorre	Hippodrome du Plateau	Lannemezan
Laon	Hippodrome de Laon	Laon cedex
Laval	Hippodrome de Bellevue-la-Forêt	Laval cedex
Le Croisé-Laroche	Hippodrome de Marcq-en-Baroeul	Marcq-en-Baroeul Cedex
Le Dorat	Hippodrome de la Sagne	Le Dorat
Martinique	Hippodrome de La Martinique	Le Lamentin (La Martinique)
Le Lion d'Angers	Hippodrome de l'Isle-Briand	Segre Cedex
Le Mans	Hippodrome des Hunaudières	Le Mans
du Mont-St-Michel	Hippodrome de l'Anse de Moidrey	Pontorson
Le Neubourg	Hippodrome Henri Bonnel	Le Neubourg
Le Pertre	Hippodrome de la Chaussée	Le Pertre
Le Pin au Haras	Hippodrome de la Bergerie	Ginai
Le Sap	Hippodrome de la Fontaine	Le Sap
Le Touquet	Hippodrome du Touquet	Cucq
Les Andelys	Hippodrome René Tomasini	Ecouis
Les Sables d'Olonne	Hippodrome de Malbrande	Talmont Saint Hilaire
Lignières-en-Berry	Hippodrome de Lignières-en-Berry	La Celle-Condé
Limoges	Hippodrome de Limoges-Texonnières	Journac
Lisieux	Hippodrome de Lisieux Pays d'Auge	Lisieux
Loudéac	Hippodrome de Calouet	Loudéac Cedex
Luçon	Hippodrome Les Encloses	Luçon
Luxé	Hippodrome de la Châtaigneraie	Luxé
Lyonnaises	Hippodrome de Lyon - Carré de Soie	Vaulx-en-Velin
	Hippodrome de Lyon - Parilly	Bron
Machecoul	Hippodrome des Chaumes	Machecoul
Mamers	Hippodrome de Saint-Jean	Alençon
Mansle	Hippodrome du Champion	Mansle
Marseille	Hippodrome de Marseille-Borély	Marseille
	Hippodrome de Marseille-Vivoux	Marseille
Mauquenchy	Hippodrome de Mauquenchy	Mauquenchy
Maure-de-Bretagne	Hippodrome de Maure de Bretagne	Val d'Anast
Mauron	Hippodrome des Vélizées	Mauron
Méral	Hippodrome des Feux	Méral
Meslay du Maine	Hippodrome de la Bretonnière	Meslay du Maine
Miramont-de-Guyenne	Hippodrome de Bouilhaguet	Miramont de Guyenne
Molières	Hippodrome du Château	Chemazé

Société des Courses	Hippodrome	Ville
Mondoubleau	Hippodrome des Collines du Perche	Saint Marc du Cor
Monflanquin	Hippodrome de Coulon	Monflanquin
Monpazier	Hippodrome Lucien Pradie Marsales	Monpazier
Mont de Marsan	Hippodrome des Grands Pins	Mont de Marsan
Montauban	Hippodrome des Allègres	Montauban
Montier-en-Der	Hippodrome de la Crouée	Montier en Der
Montignac Charente	Hippodrome René Gounin	Montignac Charente
Montluçon - Nérès les Bains	Hippodrome Saint-Jean	Huriel
Montmirail	Hippodrome du Perche Sarthois	Montmirail
Morlaix-St Pol	Hippodrome de Langolvas	Morlaix
Moulins	Hippodrome des Gâteaux	Moulins
du Perche	Hippodrome Jean Gabin	Moulins-la-Marche
Nancy	Hippodrome de Nancy-Brabois	Vandoeuvre-les-Nancy
Nantes	Hippodrome du Petit Port	Nantes
Neuillé Pont Pierre	Hippodrome de Poillé	Montval sur Loir
Nîmes	Hippodrome des Courbiers	Nîmes
Niort	Hippodrome de Romagne	Niort
Nort-sur-Erdre	Hippodrome de Beaumont	Nort sur Erdre
Nuillé-sur-Vicoïn	Hippodrome de Ligonnère	Laval
Oraison	Hippodrome de la Durance	Oraison
Orléans	Hippodrome de l'île Arrault	Orléans
Paray-le-Monial	Hippodrome de la Varenne	Paray-le-Monial
des Pyrénées Atlantiques	Hippodrome du Pont-Long	Pau
Plessé	Hippodrome du Parc de Fresnay	Plessé
Plestin-les-Grèves	Hippodrome de Saint-Afflam	Pestin les Grèves
Ploërmel	Hippodrome de Malleville	Ploërmel
Ploubalay-Lancieux	Hippodrome plage Saint Sieu	Ploubalay
Plouescat	Hippodrome Marin du Kernic	Plouescat
Pompadour	Hippodrome de Pompadour	Arnac-Pompadour Cedex
Pontchâteau	Hippodrome de Calvaire de la Magdeleine	Pontchâteau
Pontivy	Hippodrome de Kernivien	Noyal Pontivy
de la Côte d'Amour	Hippodrome de Pornichet	Pornichet
Portbail	Hippodrome Les Pins	Portbail
Prunelli Di Fium'Orbo	Hippodrome de Calzarellu	Prunelli di Fiumorbu
Questembert	Hippodrome du Resto	Questembert
Rambouillet	Hippodrome de la Villeneuve	Rambouillet
Rânes	Hippodrome du Parc	Rânes
Redon	Hippodrome de la Rive	Redon
Reims	Hippodrome de la Champagne	REIMS
Rochefort sur Loire	Hippodrome du Val Fleuri	Rochefort sur Loire
Rostrenen	Hippodrome de Quenroppers	Rostrenen
Royan La Palmyre	Société des Courses Royan Atlantique	LES MATHES-LA PALMYRE
Sablé sur Sarthe	Hippodrome de la Prairie du Château	Sablé sur Sarthe
Saint Briec	Hippodrome de la Baie	Yffignac
Saint-Aubin-les-Elbeuf	Hippodrome des Brûlins	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Saint-Galmier	Hippodrome Joseph Desjoyaux	SAINTE GALMIER
Saint-Jean-de-Monts	Hippodrome de l'Atlantique	Saint Jean de Monts
Saint-Malo	Hippodrome de la Côte d'Emeraude	St-Malo Cedex

Société des Courses	Hippodrome	Ville
Saint-Omer	Hippodrome des Bruyères	Longuenesse
Saint-Ouen-des-Toits	Hippodrome de la Hunelliere	Saint Ouen des Toits
Saint-Pierre-en-Auge	Hippodrome de la dive	Saint-Pierre-en-Auge
Saint-Pierre-la-Cour	Hippodrome du Tilleul	Saint Pierre La Cour
Sainte-Marie-du-Mont	Hippodrome de la Madeleine	Sainte-Marie-du-Mont
Salon-de-Provence	Hippodrome de la Crau	Salon de Provence
Sault	Hippodrome de Deffends	Sault
Saumur	Hippodrome de Verrie	Saumur
Savenay	Hippodrome de Touchelais	Savenay
Savigny-sur-Braye	Hippodrome des Patis	Savigny sur Braye
Segré	Hippodrome de la Lorie	Segré
Senonnes-Pouancé	Hippodrome des Senonnettes	Senonnes
Sillé-le-Guillaume	Hippodrome de la Forêt	Mont Saint Jean
Strasbourg	Hippodrome de Hoerdts-Strasbourg	Hoerdts
Tarbes	Hippodrome du Grand Tarbes	Benquet
Thouars	Hippodrome de Villeneuve	Sainte Verge
Toulouse	Hippodrome de Toulouse	Toulouse
Tours Chambray	Hippodrome de Chambray-Les-Tours	Chambray-Lès-Tours
Trie-sur-Baïse	Hippodrome de Soulangercer	Trie sur Baise
Valence-sur-Baïse	Hippodrome de Flaran	Castera Verdusan
Valognes	Hippodrome de Claire Fontaine	Lieusaint
Vannes	Hippodrome de Cano	Sene
Vertou	Hippodrome de Portillon	Vertou
Vesoul	Hippodrome de Coulevon-Vesoul	Vesoul
Vibraye	Hippodrome de la Forêt	Vibraye
Vic Fezensac	Hippodrome de Gimat	Marambat
Vichy-Auvergne	Hippodrome de Vichy-Bellerive	Bellerive sur Allier
Villedieu-Les-Poêles	Hippodrome de Sautchevreuil	Villedieu les Poeles
Villeneuve-sur-Lot	Hippodrome de Sangruere	Estillac
Villereal	Hippodrome de Pesquie-Bas	Villereal
Vire	Hippodrome de Robert Auvray	Vire Normandie
Vitré	Hippodrome de St Etienne	Vitré
Vitteaux	Hippodrome de Marcilly	Vitteaux
Vittel	Hippodrome de Vittel	Vittel
Wissembourg	Hippodrome de la Hardt	WISSEMBOURG
Zonza	Hippodrome de Viseo	Zonza